

AGENTS CONTRACTUELS : 17 ANS APRÈS (2004-2021)

LA COMMISSION EUROPÉENNE PEUT ET DOIT MIEUX FAIRE

Le Statut devrait-il être amendé pour mettre en œuvre les propositions de TAO-The Independents ?

N O N...



Vous l'aurez déjà compris à la lecture de nos Communiqués, **TAO-The Independents** défend la stabilité du Statut de la fonction publique européenne – FPE -, et donc nos propositions puisent leur base légale dans le texte consolidé en vigueur de 2014.

I - A fortiori, la plupart des bases juridiques sur lesquelles repose notre Programme d'action étaient déjà présentes dans le texte de Mai 2004.

Il en va ainsi notamment de :

- 1.** La **gestion prévisionnelle des besoins** : art. 79.3 et 4 du Régime applicable aux autres agents (RAA)
- 2.** La **stabilité** d'emploi : art. 85 du RAA
- 3.** L'organisation **de Concours sur titres** : art. 29 du Statut et Annexe III
- 4.** Les **passages de Groupes de fonctions (GF)** : art. 87.4 du RAA
- 5.** Les **reclassements en grade** : art. 87.3 du RAA
- 6.** Les **appels à manifestation d'intérêt et organisation de procédures de sélection** permettant un déroulement de carrière aux AC 3bis et AC 3ter les plus performants : art. 82 du RAA
- 7.** La publication **d'avis de sélection d'agents temporaires ouvertes aux AC 3bis et AC 3ter** : art. 12 du RAA

II - D'autres dispositions ont été introduites en 2014.

En l'occurrence, l'**accès aux concours internes** a été ouvert à **titre exceptionnel** (art.29.1-dernier §) aux AC 3bis et 3ter, mais avec des restrictions (art. 82.7 du RAA) au niveau

- Des GF : seuls les GF II, III et IV y sont admis, et ***les GF I injustement ignorés...***
- Des grades offerts : SC 1 et 2 pour les GF II – AST 1 et 2 pour les GF III – AST 1 à 4 et AD5/AD6 pour les GF IV, et
- Du nombre de nominations : max. 5 % du nombre total annuel de nominations dans ces GF.

III - Dispositions Générales d'exécution (DGE) d'octobre 2017

TAO-The Independents défend le strict respect des **droits acquis** en matière de **CDI et autres paramètres sociaux** en cas de progression dans la carrière (accès à de plus hautes responsabilités cf. politique de gestion des talents)

Dès lors, certains concepts de ces **DGE** pourraient devoir être amendés, ce que nous souhaitons fortement – sans mettre en cause le Statut de la FPE - en fonction de la **jurisprudence à venir côté Tribunal de l'Union européenne** notamment pour ce qui concerne **l'imposition de nouveaux contrats aux AC qui changent de GF à l'intérieur de la même** Institution, ce qui remet en cause le maintien du CDI et des paramètres pension fixés lors de leur 1^{er} recrutement et prise de fonction.

IV - Charte européenne des droits sociaux fondamentaux et autres Directives sociales de l'UE

Force est de constater que **la Commission européenne**, Institution de droit public international, **doit encore intégrer dans sa culture interne « les avancées du droit du travail de notre société civile »**, d'où les retards injustifiés pris à la mise en œuvre de bon nombre de dispositions du Statut de la FPE de 2004 en faveur des AC.

Raison pour laquelle, **TAO-The Independents** propose de faire de la Charte européenne des droits sociaux fondamentaux et des Directives de l'UE, une **grille de lecture** obligée et préalable de la politique interne à l'égard des agents contractuels

Conclusion

TAO-The Independents souhaite

- **Réduire la contractualisation,**
- **Faciliter l'accès des AC 3bis et 3ter en place au fonctionnariat, et**
- **Garantir l'égalité de traitement en matière salariale : « à travail égal, salaire égal »**

Tel est l'objectif de notre campagne de sensibilisation en cours.

Nous espérons qu'elle retiendra non seulement l'attention du personnel, mais aussi celle de notre administration.

Puissiez-vous en faire un « socle social » interne à la Commission...et au-delà.



Découvrez notre équipe et notre programme électoral sur : www.tao-afi.eu

Join TAO-AFI to reinforce the staff's action and to be informed on your rights!



TAO-AFI - The Association of Independents

European Commission
Rue Joseph II, 70 – 1049 Bruxelles
Tel: +32 2 296 25 89
osp-tao-afi@ec.europa.eu

Visit our website for our latest communications

www.tao-afi.eu

Independence / Proximity / Engagement

You receive this email because you are an official or agent of the European Commission and therefore listed in its formal directory.

TAO-AFI is an official EC staff association. [Here](#) to unsubscribe